

TMS : étudier les conditions d'une action durable de prévention

Malgré l'importance des connaissances sur les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), la prévention reste difficile à mettre en œuvre. Pourtant, trouver des solutions alternatives à celles déjà mises en œuvre devient une nécessité. Pour cela, l'ARACT des Pays de la Loire, en collaboration avec le Service de Santé au Travail d'Angers (SMIA), propose à quelques entreprises du département une action dans la durée... A suivre.

MOTS CLÈS

- Troubles Musculo-Squelettiques
- Conditions de travail
- Pluridisciplinarité
- Organisation du travail
- Performance
- Prévention dans la durée

est nécessaire d'agir (technique, médical, social, économique, organisationnel...).

Contexte

Les TMS constituent un **problème majeur de santé au travail** malgré des efforts de prévention réalisés par les entreprises mais aussi les préventeurs institutionnels. Cela met en évidence un fort paradoxe entre l'importance des connaissances disponibles sur la genèse de ces pathologies, la mobilisation croissante des différents acteurs de la prévention et l'essoufflement fréquent des dynamiques de prévention des entreprises.

Chaque année, on découvre que de nouveaux secteurs sont touchés (idem pour les métiers ou les postes de travail). Et ces TMS coûtent de l'argent aux entreprises... Non pas du fait de l'indemnisation des victimes (peu d'incapacité permanente partielle), mais parce qu'une **épidémie de TMS nuit à l'efficacité de la production**. On sait que la répétition des gestes, la force avec laquelle ils sont réalisés, l'amplitude des mouvements contribuent à la survenue des pathologies. On sait aussi que l'amplification du phénomène va de pair avec le développement de certaines formes d'organisations du travail qui limitent les marges de manœuvre des opérateurs.

L'apparition de TMS révèle des dysfonctionnements qui nuisent à l'efficacité de la production

Malheureusement, il n'existe pas de solution «clé en main» à proposer aux entreprises. Devant ce constat, le SMIA et l'ARACT ont décidé de bâtir un projet dans le cadre d'une action pluridisciplinaire en sollicitant d'autres partenaires (La Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des Pays de la Loire et la direction départementale du 49, les partenaires sociaux, les services de santé au travail du Maine-et-Loire (SMIA), la CRAM, la MSA 49, et des consultants expérimentés sur la problématique des TMS).

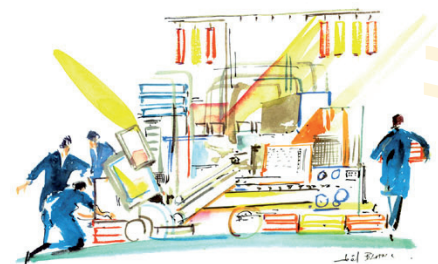
L'objectif est clair: **aider les entreprises à mettre en œuvre une démarche de prévention des TMS** en favorisant son intégration dans une **stratégie durable de prévention**, dont les enjeux se situent à deux niveaux :

- La santé des salariés ;
- Le maintien de la performance et de l'efficacité de l'entreprise.

Cette expérimentation est également l'occasion de **renforcer l'approche pluridisciplinaire** sur le sujet de la prévention des TMS du fait de la **complexité des facteurs d'apparition** de ces pathologies et de la **diversité des domaines sur lesquels il**

Démarche

Il s'agit d'accompagner six entreprises du Maine-et-Loire, présentant un risque TMS et ayant déjà engagé des actions de prévention. Cet accompagnement, coordonné entre les différents acteurs de la prévention, nous permettra de **mettre en évidence les éléments qui concourent à une prévention dans la durée** et de diffuser ces enseignements à un plus grand nombre.>>>



Les entreprises doivent mettre en œuvre une conduite de projet de prévention (2 ans d'action prolongés par 2 à 3 ans de suivi et d'évaluation). Dans l'expérimentation proposée, les préventeurs lèvent certains freins déjà identifiés :

- La question des compétences spécifiques en proposant une liste fermée de consultants privés expérimentés en prévention des TMS ;
- Et la question financière en proposant une prise en charge pouvant aller jusqu'à 50 % de l'intervention du consultant (par le biais du FACT).

En contrepartie, **l'entreprise accepte d'agir sur les dimensions organisationnelles, de conduire une action dans la durée** (chef de projet, comité de pilotage), **et de mobiliser les acteurs internes et les partenaires sociaux.**

Les actions auprès des entreprises

Le projet de prévention des TMS, tel qu'il a été conçu, demande aux consultants d'intervenir par le biais d'**un diagnostic, suivi d'un accompagnement** pour l'élaboration concertée et la mise en œuvre de solutions. En même temps, **l'intervention**

visent l'autonomie de l'entreprise en favorisant le transfert de connaissances et de méthodes, et la mise en place d'une organisation permanente de la prévention des TMS en s'appuyant sur les principes de la conduite de projet.

Comme la prévention des TMS se fait sur du long terme, **elle nécessite d'impliquer les décideurs en amont du projet.** Ainsi, ils pourront mieux intégrer la prévention dans les orientations stratégiques de l'entreprise. Pour faciliter cette étape incontournable, un club d'entreprises sur la prévention des TMS va être créé. Objectif: réunir, autour d'échanges de pratiques et d'apports de connaissances, les décideurs des six entreprises.

Suivi et évaluation du projet

Le projet sera évalué sur deux niveaux : les dynamiques de prévention mises en œuvre dans les entreprises et l'application volontariste de la pluridisciplinarité. Pour se faire, un état des lieux de chaque entreprise permet de construire un tableau de bord auquel contribue l'ensemble des acteurs internes et externes à l'entreprise. Cet état des lieux recense des indicateurs liés à :

- **La santé** : nombre de TMS, nombre de soins, (cahier infirmerie), restrictions d'aptitudes.

- **La gestion du personnel** : nombre de salariés reclassés, nombre de licenciements pour inaptitude, absentéisme (TMS, AT, maladie).

- **Le coût des TMS** : direct et indirect (perte de productivité, gestion des remplacements, des restrictions d'aptitudes et des inaptitudes...)

- **A la perception des conditions de travail par les salariés et les liens avec les douleurs** (appréhendée par questionnaire en retenant des formulations littéraires ayant été utilisées dans d'autres enquêtes épidémiologiques).

Pour partager les enseignements des démarches de prévention des 6 entreprises, plusieurs actions de sensibilisation et d'incitation seront réalisées : des témoignages d'entreprise, des « cas d'entreprise » et « points de repères » vont être rédigés et diffusés.

Enfin un document de synthèse sera élaboré par les préventeurs et les consultants à l'issue du projet. ■

Enseignements & Perspectives

Quand on parle de prévention des TMS, de nombreuses dimensions doivent être investiguées. A titre d'exemple :

- L'histoire de l'entreprise (économique, production, ressources humaines, prévention) ;
- Les relations sociales ;
- Les marges de manœuvre.

Comment alors peut-on être plus efficace pour les entreprises et plus pertinent dans les enseignements à tirer des études terrain autrement qu'en élaborant un

point de vue partagé à partir de plusieurs disciplines ?

Six entreprises du Maine-et-Loire ont accepté ce défi (3 entreprises de l'agro-alimentaire, 1 entreprise de la métallurgie, une fabrique de cuisines et salles de bains en bois et une entreprise de cosmétiques).

Les préventeurs qui ont élaboré ce projet **s'engagent vis-à-vis des entreprises** sur plusieurs points : faciliter l'accès aux consultants, rechercher des financements, aider à la formation, à la sensibilisation et à la réflexion, valoriser les démarches mises en œuvre par les entreprises, ...

On voit rapidement plusieurs niveaux différents dans lesquels la pluridisciplinarité peut s'exprimer :

- La coopération dans la conduite du projet et un consensus dans les objectifs d'expérimentation ;

- La coopération au niveau des terrains d'entreprise.

Rendez-vous dans 3 ans pour l'évaluation de ce travail qui est à la fois une expérimentation de mise en place d'une prévention durable des troubles musculo-squelettiques et une expérimentation du travail en équipe pluridisciplinaire. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez contacter :
Elisabeth TAYAR, chargée de mission
 Email > e.tayar@anact.fr
Dominique PELLE-DUPORTE,
 Médecin inspecteur régional du travail
 Email > dominique.pelle-duporte@travail.gouv.fr



ARACT des Pays de la Loire

ZI Angers Beaucouzé • BP 80023 49071 • BEAUCOUZÉ Cedex
 Tél : 02 41 73 00 22 • Fax : 02 41 73 03 44
 Email : paysdelaloire@anact.fr • Site : www.paysdelaloire.aract.fr

DRTEFP des Pays de la Loire

26 Bd Vincent Gâche • BP 46339 • 44263 Nantes Cedex 02
 Tél : 02 40 41 72 00 • Fax : 02 40 89 22 44